

REGLEMENT

Marathon International inDeauville – 19 et 20 novembre 2022

En s'inscrivant au Marathon International inDeauville, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions.

ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

Le Marathon International inDeauville est un évènement sportif organisé par l'Association SPORTS ET LOISIRS EN NORMANDIE, loi 1901, N° SIRET 847 963 808 00013, domiciliée 8, chemin Montessard, 14600 Pennedepie et la SAS MIID, N° SIREN 908 870 504, domiciliée au Bowling de Touques, rue de la Vallée d'Auge, 14800 Touques. (ci-après ensemble, « l'Organisateur » ou « l'Organisation »).

ARTICLE 2 - LES EPREUVES

Le Marathon International in Deauville propose les épreuves suivantes, au choix :

- Marathon (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- Marathon en relais de 2 (épreuve chronométrée)
- Marathon en relais de 4 (épreuve chronométrée)
- Semi-Marathon (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- 10 KM (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- La Deauvillaise 5KM - marcheurs ou coureurs (chronométrée ou non au choix du participant)
- La Deuvi'Kids (course de 900m environ réservée aux enfants de 7 à 12 ans – épreuve non chronométrée, sans classement)

Ci-après (les « Epreuves »)

Les jours et horaires de départ et les parcours des Epreuves sont consultables sur le site www.marathondeauville.fr

Les parcours pourront être modifiés à la discrétion de l'Organisateur jusqu'au jour de l'évènement. Les tracés du Marathon, du Semi-marathon, du 10KM et de la Deauvillaise (5KM) sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (FFA et IAAF).

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

3.1 PARTICIPATIONS AUX EPREUVES DU MARATHON INTERNATIONAL inDEAUVILLE

- Le Marathon est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Espoirs (20 ans minimum au jour de l'Epreuve).
- Le Marathon en relais de 2 est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Juniors (18 ans minimum au jour de l'Epreuve).
- Le Marathon en relais de 4 est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadets (16 ans minimum au jour de l'Epreuve).

- Le Semi-Marathon est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Juniors (18 ans minimum au jour de l'Epreuve).
- Le 10KM (chronométré) est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadets (16 ans minimum au jour de l'Epreuve)
- La Deauvillaise 5KM (chronométrée) est ouverte à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Minime (14 ans minimum au jour de l'Epreuve)
- La Deauvillaise 5KM (non chronométrée) est ouverte à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, sans limite d'âge.
- La Deauvi'Kids (non chronométrée) est ouverte aux enfants de 7 à 12 ans.

Les marcheurs ne sont pas acceptés sur l'ensemble de ces épreuves, sauf sur le 5km chronométré.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (cf modèle joint) : en acceptant le présent règlement, et en inscrivant l'enfant mineur, les titulaires de l'autorité parentale acceptent automatiquement l'autorisation parentale jointe. Toute réserve éventuelle devra être formulée par mail à liza@marathondeauville.fr (l'inscription de l'enfant mineur ne sera validée dans cette hypothèse qu'après acceptation écrite de l'Organisation des réserves émises).

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives et ne pourront faire l'objet d'un report ou d'un remboursement même partiel sauf pour les participants ayant souscrit à la « garantie remboursement » (cf art .9).

Toute personne qui rétrocédera son dossard à une tierce personne sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'Organisation déclinant toute responsabilité dans cette hypothèse.

Les participants disposent d'un temps maximum de 5h30 pour effectuer le parcours du Marathon et de 3h00 pour effectuer le parcours du Semi-Marathon. Une barrière horaire de la moitié de ces temps est prévue à mi-parcours. En cas de dépassement de cette barrière horaire, le Directeur de Course pourra décider unilatéralement de mettre le participant hors course, à tout moment après le passage de cette barrière horaire et sa décision sera sans appel. Le participant devra alors remettre son dossard ainsi que sa puce au Directeur de Course. Tout participant qui décidera de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et la responsabilité de l'Organisateur sera dérogée en cas d'accident.

ARTICLE 4 - MODALITES D'INSCRIPTION

4.1 Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement jusqu'au 13 novembre 2022*:

- sur le Site www.marathondeauville.fr
- ou sur le site www.klikego.com

Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

*Afin de garantir les conditions de sécurité optimales aux participants, l'Organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment avant cette date, et notamment dans le cas où le quota maximum de coureurs inscrits aura été atteint.

Les athlètes qualifiés par la FFA souhaitant participer aux Championnats de France Marathon 2022 devront envoyer un mail à France.marathon@athle.fr.

4.2 Droits d'inscription *:

- Marathon :
62€ jusqu'au 28 février 2022
66€ jusqu'au 30 juin 2022
69€ à partir du 1^{er} juillet 2022

-10% pour les licenciés FFA

- Marathon en relais de 2 :
72€ jusqu'au 28 février 2022
74€ par équipe jusqu'au 30 juin 2022
76€ par équipe à partir du 1^{er} juillet 2022
- Marathon en relais de 4 :
105€ jusqu'au 28 février 2022
110€ par équipe jusqu'au 30 juin 2022
112€ par équipe à partir du 1^{er} juillet 2022
- Semi- marathon :
30€ jusqu'au 28 février 2022
32€ jusqu'au 30 juin 2022
35€ à partir du 1^{er} juillet 2022

-10% pour les licenciés FFA

- 10KM :
16€ jusqu'au 28 février 2022
17€ jusqu'au 30 juin 2022
19€ à partir du 1^{er} juillet 2022

-10% pour les licenciés FFA

- La Deauvillaise 5KM :
15€ jusqu'au 28 février 2022
16€ jusqu'au 30 juin 2022
18€ à partir du 1^{er} juillet 2022
- 5km chronométré :
16€ jusqu'au 28 février 2022
17€ jusqu'au 30 juin 2022
19€ à partir du 1^{er} juillet 2022
- La Deauvi'kids (900m) : 2€ (intégralement reversés aux associations que nous soutenons)

* + 2€ de frais de transaction bancaire
hors options(s)

Ces droits d'inscription comprennent, pour chaque participant, deux bouteilles d'eau

Les personnes à mobilité réduite souhaitant s'inscrire en catégorie handisport bénéficient, ainsi que leur accompagnateur (dans la limite d'un accompagnateur par inscrit handisport) d'une réduction de 50% sur les sommes mentionnées ci-dessus.

OPTIONS :

- Garantie remboursement : 6€ (cf art. 9)
- Envoi du dossard par courrier : 12€ (cf art.6)
- Médaille personnalisée : 8€ (plaque personnalisée avec nom/ prénom/ chrono, à apposer sur sa médaille, adressé dans un délai de 3 semaines environ après l'Epreuve)
- Résultats par sms : 1€

4.3 Pièces obligatoires à enregistrer sur le site Klikego au plus tard le 13 novembre 2022 (sauf « envoi dossard à domicile », cf art.6):

- licence sportive Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime courir » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes , en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle est mentionnée « la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou pour les non-licenciés : certificat médical **mentionnant obligatoirement « la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »** ou **«la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »** ou **«la non contre-indication à la pratique du sport en compétition »** datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les certificats raturés ou illisibles ne seront pas acceptés.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français ou traduit, d'absence de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition même s'ils sont détenteurs d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Le certificat médical ou la licence ne sont pas nécessaires pour l'inscription à la Deauvillaise (5KM non chronométrée uniquement) et à la Deauvi'Kids.

- L'inscription d'un enfant mineur implique l'acceptation automatique du présent règlement et de l'autorisation parentale qui est jointe en annexe

L'inscription sera effective à la réception du règlement et des documents visés ci-dessus, sous réserve de leur validation par l'Organisateur.

Le participant qui n'aura pas fourni les éléments requis ne pourra retirer son dossard ni être remboursé de son inscription.

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

ARTICLE 5- RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu sur le Village de la Course, à l'adresse, aux jours et horaires indiqués sur le site internet de l'Organisation www.marathondeauville.fr.

Aucun dossard ne pourra être délivré en l'absence d'enregistrement des éléments visés en 4.3.

Attention : Si nécessaire, un document sanitaire valide conformément aux exigences gouvernementales au jour de la Course, devra être présenté pour retirer son dossard. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions d'inscription en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les QR code non lisibles seront refusés.

ATTENTION : AUCUN RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022

ARTICLE 6 – ENVOI DES DOSSARDS A DOMICILE

Les participants au Semi-Marathon et au Marathon peuvent souscrire à l'option « envoi dossard à domicile » jusqu'au 12 octobre 2022 ou toute autre date antérieure décidée par l'Organisateur en raison des contraintes d'expédition.

Pas d'envoi à domicile pour les participants au 5km, à la Deauvillaise et au 10km.

Les dossards seront envoyés aux participants, environ 2 semaines avant la date de l'évènement au nom et à l'adresse indiqués sur le site au moment de l'inscription.

Les participants ayant souscrit à cette option devront avoir complété leur dossier avant le 9 octobre 2022 au plus tard (téléchargement de la licence / certificat médical) pour recevoir leur dossard : cf pièces obligatoires art.4.3 ci-dessus)

Si exigé par le gouvernement, un document sanitaire valide devra être téléchargé sur la plateforme Klikego ou adressé par mail à liza@marathondeauville.fr avant le 9 octobre 2022 : seuls les documents avec QR Code lisible et mention du schéma vaccinal complet seront acceptés.

A défaut, les participants devront récupérer leur dossard aux lieu et dates mentionnés à l'article 5 ci-dessus et l'option ne leur sera pas remboursée.

ARTICLE 7 – HANDISPORT

L'épreuve est ouverte aux coureurs handisports, en accord avec la réglementation de la fédération française handisport.

Les déficients visuels devront être accompagnés d'un guide qui devra être identifié comme tel (inscription « guide » ou chasuble).

Un classement « handisport », séparé du classement général, sera établi par l'Organisateur.

L'Organisation accepte la participation des Joëlettes avec leurs pousseurs dans la limite de 5 Joëlettes sur l'ensemble des Epreuves. Toute équipe souhaitant inscrire une Joëlette est invitée à joindre l'Organisateur en écrivant à eric@marathondeauville.fr.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 9 - GARANTIE REMBOURSEMENT

Une garantie remboursement facultative d'un montant de 6€ par inscription est proposée aux participants leur permettant l'annulation et le remboursement de leur inscription, dans les conditions définies ci-dessous.

La garantie ne pourra être activée que dans les cas de maladie, blessure, décès familial, mutation professionnelle. L'annulation de la Course par l'Organisateur n'est pas couverte par cette garantie remboursement.

En cas d'activation de cette garantie remboursement, 80% du montant de l'inscription et des options (hors montant de la garantie remboursement et frais de transaction bancaire) sera remboursé au participant. L'option « envoi dossard à domicile » ne sera remboursée que pour autant que la demande de remboursement sera parvenue à l'Organisateur au plus tard le 9 octobre 2022.

Pour être recevables, les demandes de remboursement devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : liza@marathondeauville.fr, accompagnées d'un certificat médical ou justification faisant foi, au plus tard le 15 novembre 2022.

ARTICLE 10 - JURY/ CHRONOMETRAGE

Le Jury officiel de la Course est composé d'un juge arbitre et de 2 chronométreurs officiels désignés par l'Organisateur, et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

Le chronométrage des épreuves du Marathon, Marathon en relais, du Semi-marathon, du 10KM et de la Deauvillaise chronométrée est assuré par la société BREIZH CHRONO. Chaque participant se verra remettre une puce électronique qui sera initialisée sur la ligne de départ. Le temps de chaque concurrent sera donc un temps réel, et non un temps décompté à partir du coup d'envoi de l'Epreuve.

Un concurrent qui ne respectera pas le tracé de l'Epreuve sera automatiquement disqualifié.

ARTICLE 11 – PRIMES

Les récompenses suivantes seront attribuées (paiement par chèque sous 1 mois maximum sous réserve des résultats du contrôle anti-dopage) :

MARATHON

Les primes concernent les classements scratch Femmes et Hommes et sont identiques

1er scratch	1500€
2è scratch	1000€
3è scratch	750€
4è scratch	500€
5è scratch	300€

Bonus Performance :

1er homme sous 2h15	500€
1ère femme sous 2h30	500€

SEMI MARATHON

Les primes concernent les classements scratch Femmes et Hommes et sont identiques

1er scratch	750€
2è scratch	500€
3è scratch	350€
4è scratch	250€
5è scratch	150€

Bonus Performance :

1er homme sous 1h02	250€
1ère femme sous 1h12	250€

10KM

Les primes concernent les classements scratch Femmes et Hommes et sont identiques

1 ^{er} scratch	500€
2è scratch	300€
3è scratch	200€

ARTICLE 12 - SECURITE /SERVICES GENERAUX

Sécurité : La sécurité des Epreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs et les forces de l'ordre.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Service médical : Un service médical composé au minimum d'un médecin et d'équipes de secouristes sera disponible sur l'aire d'arrivée. Des unités mobiles sont également prévues en cas de nécessité sur le parcours.

Les équipes de secours pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Cette décision sera sans appel.

Les participants sont invités à remplir le verso du dossard avec ses nom et prénom, téléphone d'urgence, et devront indiquer lisiblement tout problème médical éventuel (allergies, soins particuliers, traitements, etc.) ainsi que leur groupe sanguin.

Contrôle anti-dopage : Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur les Epreuves. Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti dopage.

Dossards : Pour l'ensemble des Epreuves, le dossard fourni par l'Organisateur devra être porté pendant toute la course, attaché sur le devant du maillot par 4 épingles et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification.

Les dossards sont non cessibles, et il est interdit de les dupliquer, de les masquer en tout ou en partie et/ou de les découper.

ARTICLE 13 - RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont prévus tous les 5km environ ainsi qu'à l'arrivée.

Des ravitaillements individuels sont autorisés aux emplacements prévus par l'Organisation, uniquement pour les catégories « Elite » mais sous la responsabilité totale du coureur (acheminement, distribution, récupération).

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours ainsi que sur les aires de départ et d'arrivée.

ARTICLE 14 - DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, et/ou sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 15 – CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant et sont informés que leurs résultats pourront être publiés sur le site internet de l'Epreuve. S'ils souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, les participants devront expressément en informer l'Organisateur à l'adresse suivante : eric@marathondeauville.fr.

ARTICLE 16 - ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives - en ce compris les restrictions sanitaires liées à la COVID- ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement ou aux conditions d'inscription ou de participation des coureurs. Dans ces hypothèses, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue, quand bien même l'inscription aura été faite avant les modifications par l'Organisateur.

Toutefois, si la course devait être annulée pour causes de COVID 19 (annulation imposée ou décidée par l'Organisateur par mesure de précaution), ou si des jauges devaient être imposées de ce fait, il serait alors proposé aux inscrits un report sur l'une des 5 prochaines éditions, au choix du participant.

AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE DE RESPONSABILITE

L'inscription des enfants mineurs implique l'acceptation des présentes conditions générales et valide la présente autorisation parentale.

J'autorise mon enfant mineur (nom / prénom / date de naissance / adresse indiqués dans la fiche d'inscription), à participer à l'une des épreuves suivantes :

- Marathon en relais à 4
- 10KM
- La Deauvillaise 5km non chronométrée
- La Deuvi'Kids

du Marathon International in Deauville le 19 ou 20 novembre 2022.

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à la course.

Par les présentes, je décharge l'Organisateur de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur à cet égard.

Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur.

J'autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.